

Douanes

Le Service général des douanes est responsable du commerce extérieur ainsi que de l'immigration et de l'émigration. Il est autorisé à inspecter les importations et les exportations, y compris les produits, les devises, les colis postaux et les marchandises qui transitent par le Viet Nam.

L'importateur ou l'exportateur peut remplir la déclaration en douane et la présenter au Service des douanes. Certains produits font l'objet de licences d'import-export. L'importateur ou l'exportateur doit acquitter les droits et les frais exigibles. À la fin de la procédure, l'importateur ou l'exportateur reçoit un certificat attestant que les formalités ont été remplies.

Les taux et les droits de douane sont souvent modifiés, aussi est-il conseillé de s'adresser au Service des douanes pour connaître les taux et droits en vigueur avant d'importer ou d'exporter.

Les entreprises établies dans le cadre d'ententes de collaboration commerciale sont exemptées des droits de douane sur le matériel, les machines, les pièces de rechange, les installations de production et d'affaires ainsi que sur tout autre article faisant partie de l'apport de l'une ou l'autre des parties à l'entreprise. Ces mêmes entreprises sont aussi exemptées des droits de douane sur les matières premières, pièces de rechange, accessoires et autres biens importés en vue de la transformation et de la réexportation. Si les produits importés sont vendus à l'intérieur du pays, l'exemption des droits d'importation ne s'applique plus et les marchandises sont assujetties à la taxe de vente.

La loi vietnamienne sur l'investissement étranger ne prévoit aucune exemption particulière pour les exportateurs; toutefois, lorsqu'il demande un permis d'affaires ou d'investissement CECI, l'investisseur peut demander un traitement de faveur, qui sera étudié cas par cas.

Documents exigés

Les demandes de licences d'import-export doivent être faites au ministère du Commerce et du Tourisme. Elles doivent porter les noms de l'acheteur et du fournisseur, une description des produits et leur valeur marchande, la position tarifaire et le code numérique.

Le Service général des douanes est l'autorité responsable pour ce qui concerne la déclaration d'entrée, la facture douanière et la facture commerciale. Le certificat d'origine et le certificat de valeur marchande sont émis par la Vietcochamber.

La Vietnam Superintendence and Inspection Company (Vinacontrol) peut fournir à l'exportateur un certificat d'inspection de contrôle de la qualité; Vinacontrol offre ses services dans tous les ports d'exportation du Viet Nam. Les certificats sanitaires relèvent de l'Office d'hygiène du ministère de l'Agriculture. Les certificats d'assurance sont délivrés par la Baoviet.

Les représentants sur place sont nécessaires; ils évitent les longs retards administratifs en veillant à ce que les marchandises soient dédouanées et quittent le quai ou l'entrepôt.

Ports d'entrée et transports intérieurs

Il existe trois aéroports internationaux au Viet Nam : 1) l'aéroport Noi Bai, à Hanoi; 2) l'aéroport de Danang; 3) l'aéroport Tan Son Nhat, à Ho Chi Minh-Ville. Le contrôle aérien n'est pas conforme aux normes internationales et les aéroports et entrepôts ont grand besoin d'être modernisés.